

COMMUNE DE CUDREFIN
plan partiel d'affectation ■ "Les Courtes Parties"

Approuvé par la Municipalité de Cudrefin dans sa séance du 1er septembre 2008

Le Syndic : Claude ROULIN

La Secrétaire : Anne-Marie LAGGER

Soumis à l'enquête publique du 15 octobre au 13 novembre 2008

Le Syndic : Claude ROULIN

La Secrétaire : Anne-Marie LAGGER

Adopté par le Conseil Communal de Cudrefin dans sa séance du 27 novembre 2008

Le Président : Blaise BAUMANN

La Secrétaire : Sylvia SCHAEER

Approuvé préalablement par le Département compétent, Lausanne, le 10 FEV. 2009

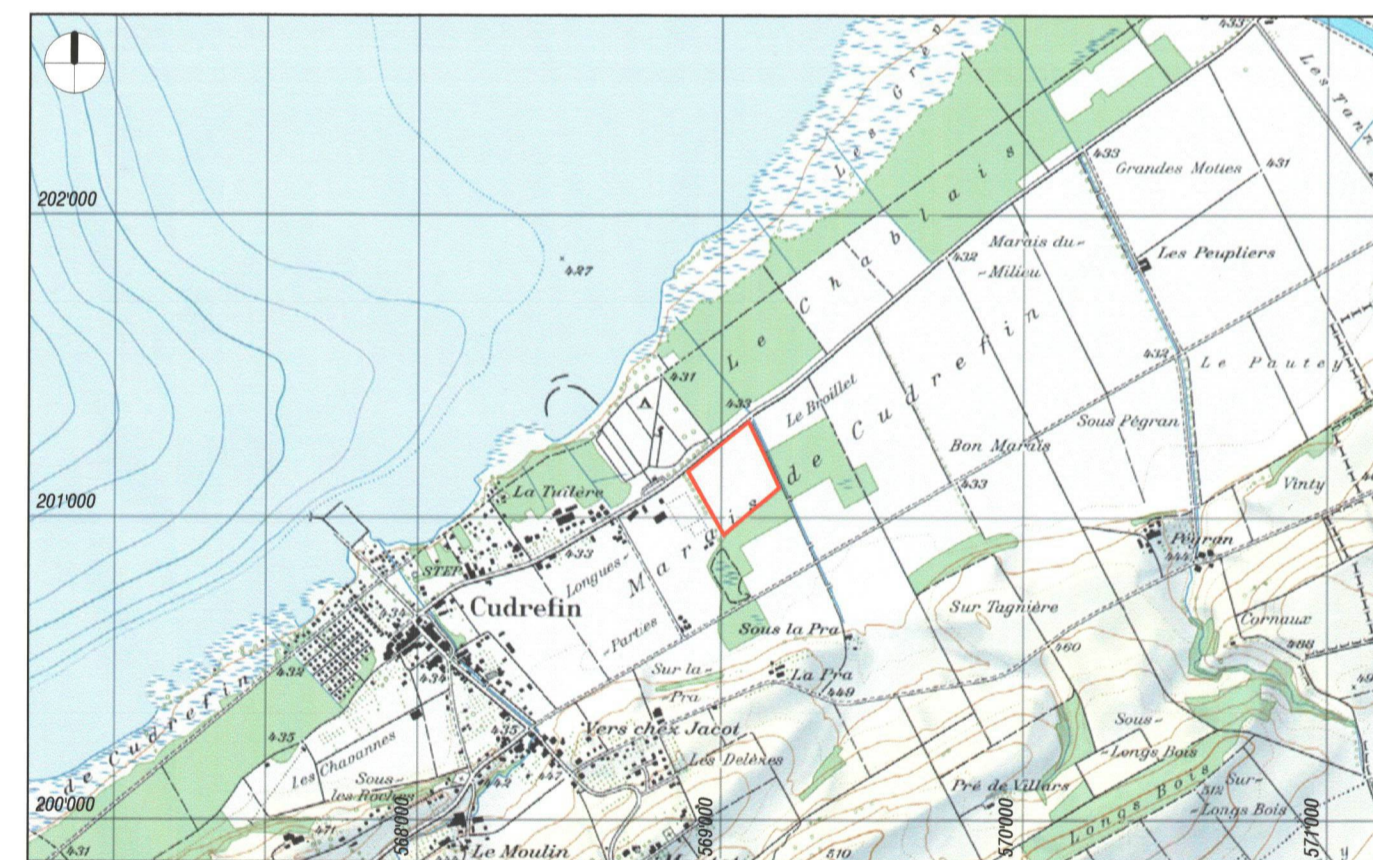
Le Chef du Département : Jean-Claude MERMOUD

Mis en vigueur le 10 FEV. 2009

CEA veltikon et charnard SA architectes - urbanistes FSU
101 de Bourg St. 1003 Lausanne tél 021 310 01 40 info@veltikon.ch

SITUATION

échelle 1:25'000 coordonnées moyennes: 569'050 / 201'150



ETAT FONCIER

échelle 1:5'000



numéro parcelle	propriétaires	surface comprise dans le PPA
687	Tschannen Claudine et Tschannen Romy	44'034 m2
688	Tschannen Claudine et Tschannen Romy	8'340 m2
689	Commune de Cudrefin	14'321 m2
DP 233	Domaine public communal	1'028 m2
surface totale du PPA "Courtes Parties"		65'723 m2

AFFECTATIONS

échelle 1:5'000

- Périmètre du plan partiel d'affectation "Courtes Parties"
- Zone d'activités
- Zone paysagère
- PPA "Pré Clos", approuvé par le Conseil d'Etat le 9 août 1995; abrogé parallèlement à l'entrée en vigueur du PPA "Courtes Parties"; retour à la zone agricole.



MESURES DE PROTECTION CONTRE LES CRUES

échelle 1:5'000

- Périmètre du plan partiel d'affectation "Courtes Parties"
- Remblayage
- Mesures additionnelles (localisation indicative):
 - Modification du voûtage sous la route cantonale
 - Arrière-digue pour confinement des débordements

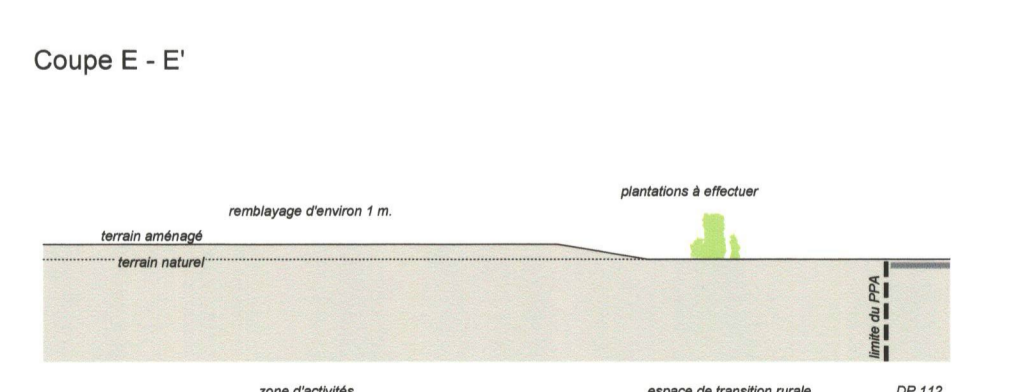
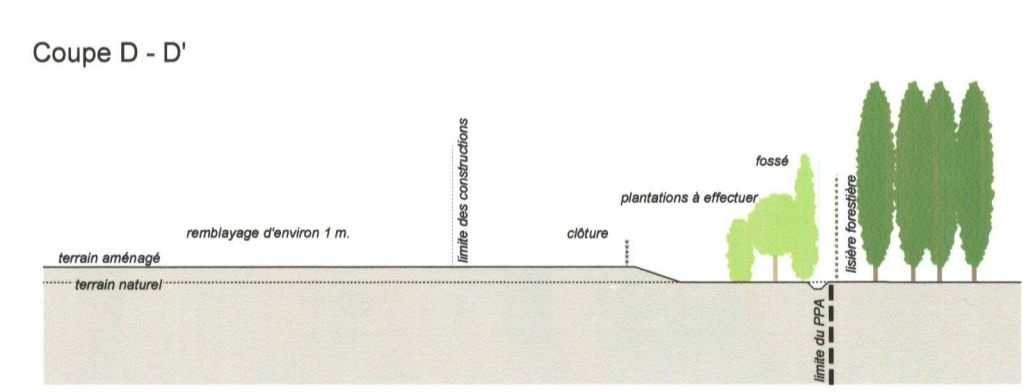
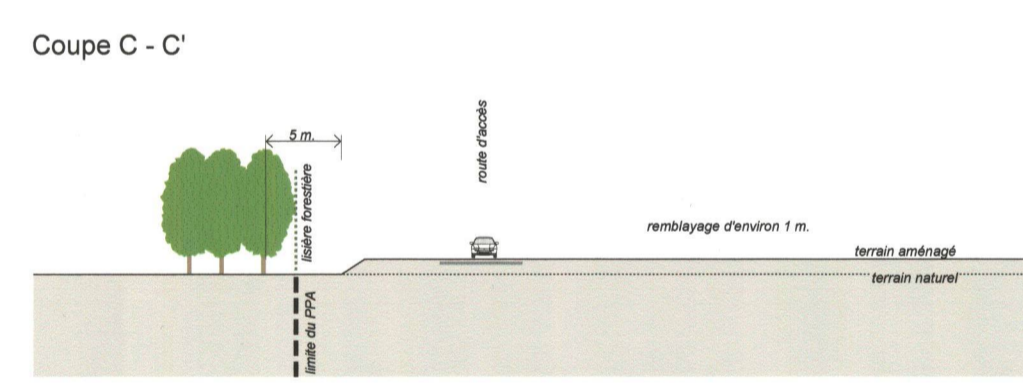
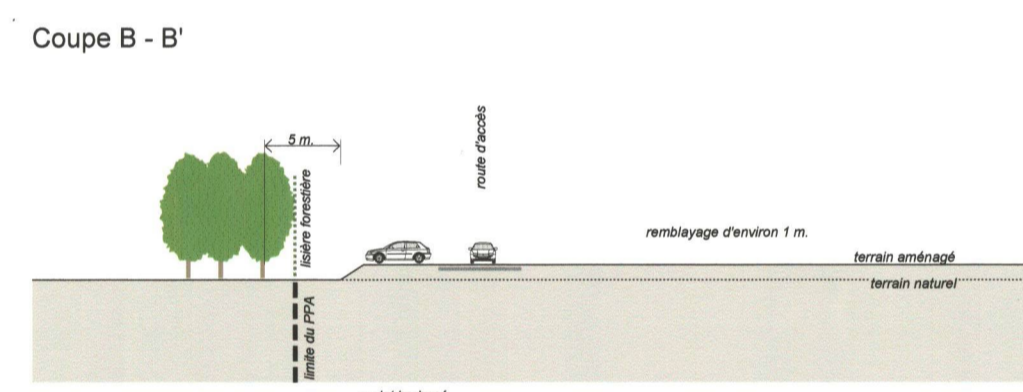
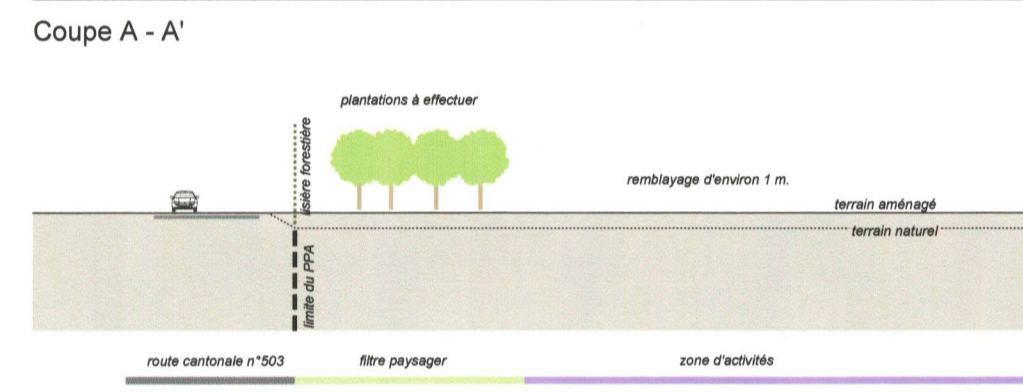


LEGENDE PLAN TECHNIQUE

- Zone d'activités
- Zone paysagère
 - Courlet herbacé
 - Espace de transition forestière
 - Espace de transition rurale
 - Filtre paysager
 - Aire de stationnement
- Forêt
 - Aire forestière (à titre indicatif)
 - Lisière forestière selon constatation de la nature forestière du 26 octobre 2007
 - Limite des 10 m. interdite à la construction (art. 17 L.Fo; art. 5 L.V.Fo)
- Circulation
 - Carrefour à aménager
 - Accès
 - Voies de circulation (à titre indicatif)
 - Région archéologique n°304
 - Limite des constructions

COUPES TYPES INDICATIVES

échelle 1:500



PLAN TECHNIQUE

échelle 1:1'000



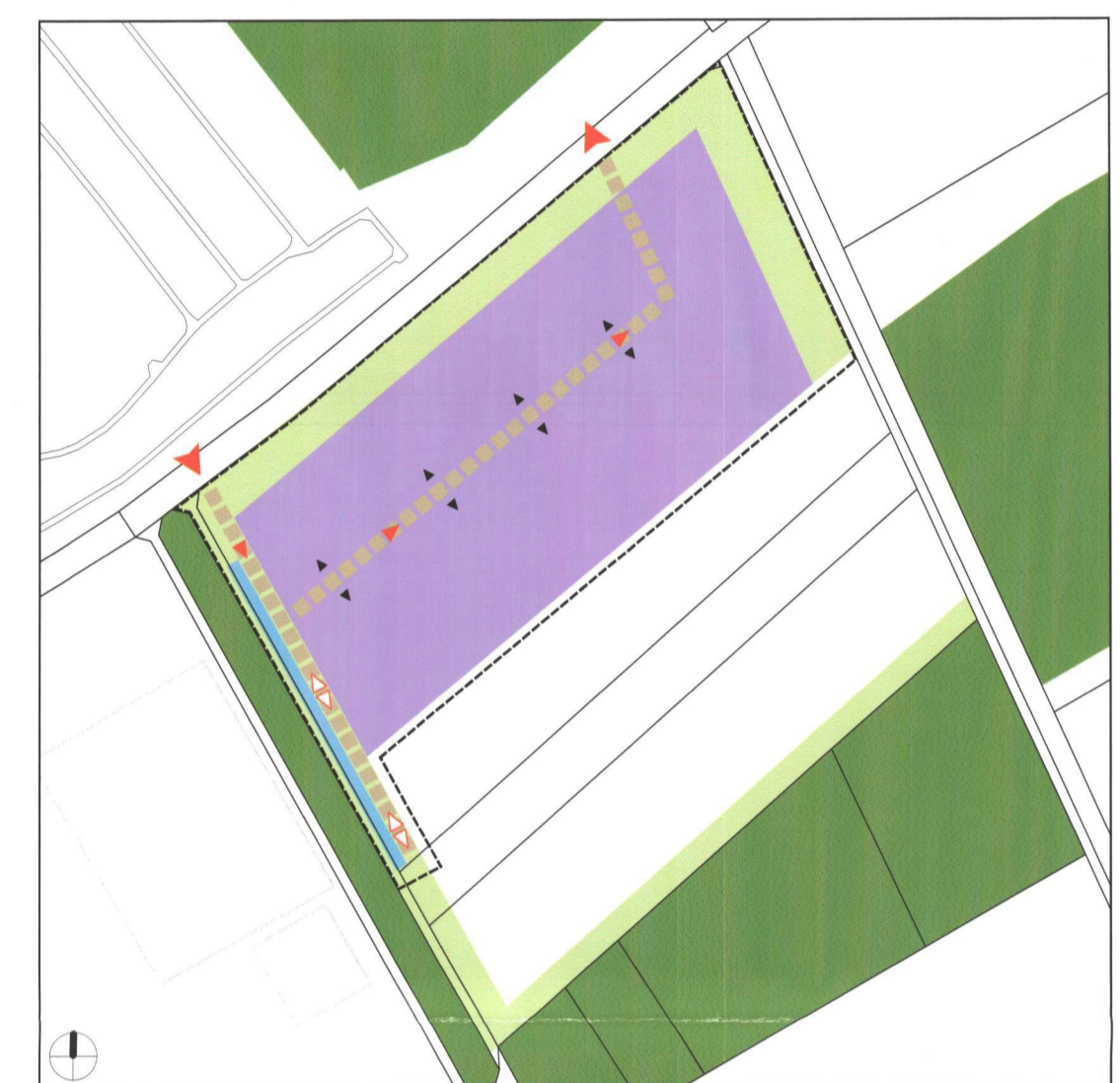
Plan cadastral établi sur la base des données cadastrales en février 2008, par Bureau d'études Jean-Paul Parisod SA Ing. géomètre officiel Place de l'Eglise 4 1580 Avenches Fond cadastral certifié conforme selon l'article 5b RLATC, le 3 octobre 2008

ETAPES DE REALISATION ET PRINCIPE DE CIRCULATION

échelle 1:3'000

- Zone d'activités de l'étape en cours
- Zone paysagère de l'étape en cours
- Zone d'activités et zone paysagère déjà réalisées lors de l'étape précédente
- Aire de stationnement à créer lors de la première étape
- Secteur remblayé au début de l'étape en cours
- Voies de circulation à créer lors de l'étape
- Voies de circulation réalisées lors des étapes précédentes
- Entrée / sortie du site
- Sens de circulation tous véhicules
- Sens de circulation véhicules légers uniquement
- Accès aux parcelles

ETAPE 1



ETAPE 2

